

53745

WHO/EOS/95.1
ORIGINAL : ANGLAIS
DISTR : LIMITEE

E: 53219

TENIR COMPTE DE LA SANTE
ET DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE
CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SUGGESTIONS DESTINEES AUX
REPRESENTANTS DE L'OMS DANS LES PAYS

Programmes Santé et Environnement
Organisation Mondiale de la Santé
Genève, 1995



TENIR COMPTE DE LA SANTE ET DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SUGGESTIONS DESTINEES AUX REPRESENTANTS DE L'OMS DANS LES PAYS

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de juin 1992 a engagé un processus destiné à permettre un développement écologiquement rationnel et durable qui représente à la fois un défi et une opportunité pour l'OMS et le secteur de la santé. Il faut en effet veiller à ce que les impératifs de la santé et de l'environnement soient bien pris en considération dans la planification et l'élaboration des programmes au niveau national préconisés par la CNUED.

L'OMS a participé très activement au niveau international aux préparatifs en vue de la CNUED; à la conférence elle-même, ainsi qu'aux activités de suivi. Le document ci-joint sur la stratégie mondiale OMS pour la santé et l'environnement et les manifestations connexes fournit des indications de base sur le rôle et les efforts de l'OMS.

Depuis la CNUED, des progrès plus ou moins importants ont été réalisés dans les procédures nationales de planification et de mise en oeuvre pour le développement durable. Dans bien des pays, des comités ou des commissions interministériels ont été chargés de la participation intersectorielle en vue de la planification. Dans certains pays, cet effort est épaulé par le programme Capacité 21 du PNUD. D'autres organismes, comme la Banque mondiale, la FAO et le PNUE apportent également leur soutien.

L'OMS, en coopération avec le programme Capacité 21 du PNUD appuie actuellement les initiatives de 10 pays tendant

Les impératifs de la santé et de l'environnement dans le contexte du développement durable : exemples

- moyens d'évaluer l'impact des activités industrielles et agricoles sur la salubrité de l'environnement
 - approches complètes de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement englobant l'éducation en matière d'hygiène, le fonctionnement et l'entretien des réseaux et la surveillance de la santé
 - élaboration de lois et de règlements concernant la protection de l'air, de l'eau et des aliments, fondés sur des préoccupations sanitaires
 - gestion judicieuse des déchets médicaux et des autres déchets dangereux
 - mise en place de corrélations entre les données concernant l'environnement et l'information relative aux conséquences sur la santé
 - incorporation de mesures sanitaires dans les plans d'urgence en cas d'accidents chimiques et autres
-

à englober les considérations de santé et d'environnement dans les plans nationaux pour le développement durable. Des initiatives du même type seront lancées dans d'autres pays en 1995 et 1996. Les principes directeurs élaborés à l'intention des gouvernements sur la base des expériences acquises jusqu'ici devraient être disponibles au milieu de 1995.

Chaque pays doit dès maintenant tenir compte de la santé et de l'environnement dans la planification du développement durable. Le représentant de l'OMS et ses collaborateurs peuvent à cet égard jouer un rôle important et faciliter le processus. On peut notamment proposer les types d'activités ci-après :

(I) Promouvoir et appuyer la participation du Ministère de la Santé à la planification nationale pour le développement durable :

- aider les fonctionnaires compétents du Ministère à "se familiariser" avec le programme Action 21;
- faire le point de la participation du Ministère de la Santé aux structures organiques "post-CNUED" pour le développement durable - c'est-à-dire les comités interministériels - et le cas échéant l'encourager à y prendre part;
- promouvoir à l'intérieur du Ministère de la Santé l'établissement et le maintien de liens de coopération étroits avec les autres ministères et secteurs dont les activités peuvent influencer la santé en encourageant des réunions conjointes et la mise en oeuvre d'activités en commun;
- collaborer avec le Ministère de la Santé pour évaluer son aptitude technique et financière à aborder les problèmes de santé et d'environnement et à appuyer le renforcement des "unités de salubrité de l'environnement" dans le cadre du Ministère;
- conseiller le Ministère pour l'aider à déterminer et à fixer les priorités de l'action en matière de santé et d'environnement et, le cas échéant, entreprendre l'élaboration d'une section santé et environnement dans le plan national de développement durable;
- indiquer au Bureau régional et au Siège le niveau d'engagement du Ministère de la Santé dans le domaine du développement durable et les difficultés qu'il éprouve, ainsi que l'information et le type d'appui à fournir au Ministère pour renforcer sa participation au processus de planification.

- (2) **Établir des contacts avec les autres ministères et départements pour les "sensibiliser" aux problèmes de la santé et de l'environnement et les engager à faire face aux aspects qui les intéressent :**
- collaborer avec le Ministère de l'Environnement pour établir un partenariat solide sur les activités concernant la santé et l'environnement;
 - influencer les ministères chargés de la planification (planification économique, aménagement du territoire, etc.) afin d'intégrer les problèmes de santé et d'environnement aux politiques et aux plans de développement économique;
 - déterminer les ministères tels que ceux du logement, des travaux publics, de l'agriculture, de l'énergie et de l'industrie, dans lesquels on peut aborder le problème de la dimension santé et environnement, et promouvoir des activités communes avec le Ministère de la Santé;
 - fournir l'information et le soutien nécessaires sur les questions de santé et d'environnement.
- (3) **Participer avec le PNUD et d'autres organismes aux efforts internationaux visant à appuyer la planification et l'action en faveur du développement durable :**
- établir une collaboration étroite avec le PNUD, son programme Capacité 21 et ses activités dans le domaine de l'environnement;
 - participer à des tables rondes avec les organismes compétents du système des Nations Unies, les organisations régionales et bilatérales intéressés par la planification et la mise en oeuvre du développement durable afin de placer les problèmes de santé au centre des préoccupations et de présenter des informations sur la santé et l'environnement et des données sur les conditions locales/nationales;
 - utiliser la note stratégique de pays comme moyen d'obtenir le soutien des autorités pour lier la santé et l'environnement à la planification du développement durable;
 - créer des liens bilatéraux avec d'autres organismes, donateurs et organisations non gouvernementales dont les programmes comportent des activités intéressant la santé et l'environnement.